



N° OJ : 94

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2019**Objet :** Subside à la Fondation Brugmann.- Montant : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville ;

Considérant que la Fondation Brugmann s'engage à créer un Jardin thérapeutique au CHU Brugmann et pour lequel elle demande le soutien de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 5.000,00 EUR à la Fondation Brugmann ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er : Un subside de 5.000,00 EUR est octroyé à la Fondation Brugmann pour la création d'un Jardin thérapeutique au CHU Brugmann.

Article 2 : Cette somme sera engagée à l'article 87605/332/02 du budget ordinaire 2019.

Annexes :